

# Comment vous connecter ?

[espaceclient.apicil.com](http://espaceclient.apicil.com)

Lors de votre première visite sur le nouveau site, il est nécessaire d'activer votre compte, dans la rubrique «**1<sup>ère</sup> connexion**».

## 1. Saisissez votre numéro client/adhérent

indiqué à l'intérieur de votre carte de tiers payant ACTIL.

## 2. Créez votre mot de passe

Il doit être composé de 8 à 12 caractères dont 2 chiffres et 2 lettres au minimum.

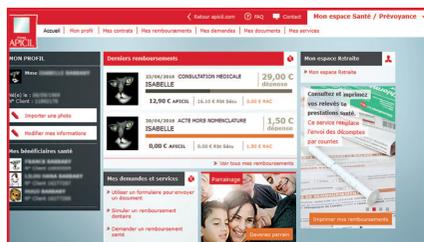
## 3. Activez votre compte

en cliquant sur le lien envoyé sur votre boîte mail.



## C'est fait !

Votre **espace client** est créé, vous pouvez désormais profiter **des services proposés en toute autonomie**.



[espaceclient.apicil.com](http://espaceclient.apicil.com)

# Activez votre espace client en moins de 2 minutes



# ...et profitez des services !

Nos conseillers APICIL sont à votre écoute

au **04 72 27 72 72**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h

Le vendredi de 8h30 à 17h

APICIL GESTION, association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, 38, rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire. Enregistrée sous le N° SIREN 417 591 971. Document non contractuel à caractère publicitaire. Réf : 3276 C - août 2016  
Conception : APICIL - Crédit photo : GettyImages



Santé  
Prévoyance  
Épargne  
Retraite



Comme vous !

# Des services pour répondre à vos besoins !

Pour vous, dans l'espace client APICIL : effectuez vos principales démarches administratives en ligne, en toute autonomie et à tout instant.

## Un remboursement en attente ?

Consultez vos dépenses, vos remboursements APICIL et Sécurité sociale ainsi que le montant restant à votre charge. Ceux-ci restent à votre disposition pendant 2 ans.<sup>(1)</sup>

**Demander un remboursement**

Ce service vous permet d'obtenir votre remboursement pour les actes prévus par votre contrat.

Vous recevrez la confirmation de votre demande par e-mail. Il vous sera possible de renouveler vos envois pour une même demande ; effectuez un envoi unique à partir de votre Espace Client ou par courrier.

Il n'est plus possible de rembourser les factures qui ne mentionnent pas le numéro ADEL ou RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé). Tous vos professionnels de santé ont l'obligation de vous assurer de l'agrément de votre praticien en lui demandant son numéro ADEL ou RPPS avant de prendre rendez-vous.

**A savoir**

Pour les actes de médecines douces, il convient de saisir une demande de remboursement par séance effectuée (acte).

Pour garantir aux patients que les professionnels de santé relèvent bien du code de la santé publique et sont autorisés à faire usage de leur spécialité, il convient que le numéro ADEL ou RPPS figure sur leur facture. La réglementation impose désormais que ceux-ci aient enregistré leur diplôme au sein du répertoire ADEL ou RPPS.

Vous	N° Client	Prénom, Nom	Date de naissance	N° Sécurité sociale	Email

Les champs suivis d'un \* sont obligatoires

Nature de l'acte \* : Choisir

## Une demande de remboursement ?

Pour obtenir un remboursement sous 48h, effectuez votre demande de remboursement en ligne pour tous les actes de médecine douce (ostéopathie, diététicien, podologue, psychologue...)<sup>(2)</sup>



APICIL,  
mon espace  
santé \*

## Gérez votre espace client depuis votre smartphone et tablette en toute simplicité

- Suivre en temps réel ses derniers remboursements santé
- Effectuer simplement une prise en charge hospitalière
- Consulter ses informations personnelles

\* Application à télécharger sur App Store, Google Play et Windows Phone.

<sup>(1)</sup> Sur simple demande de votre part auprès de votre conseiller, vous pouvez revenir à l'édition papier.

## Un devis dentaire ?

Simulez le montant de votre remboursement pour les actes simples (soins, couronne, orthodontie...).

## Besoin d'un opticien, d'un dentiste... ?

Trouvez le professionnel de santé proche de chez vous<sup>(3)</sup>, qui s'engage à vous offrir des prestations de qualité à des tarifs négociés.



## Une naissance ? Un déménagement ?

Déclarez directement un changement de situation familiale, modifiez votre adresse, téléphone, e-mail...

## Une hospitalisation ?

Une demande de prise en charge est nécessaire avant votre hospitalisation pour éviter d'avancer les frais.

Désormais, **effectuez vous-même votre prise en charge en ligne** et recevez-la directement par mail.

## Plus d'informations et de conseils

- un guide pratique pour découvrir tous les services liés à votre contrat santé et/ou prévoyance : assistance, contacts, action sociale, tiers payant...
- un guide d'utilisation pour vous accompagner dans votre espace client
- une Foire Aux Questions (FAQ) accessible sur [www.apicil.com](http://www.apicil.com)

## Une question ? Un document à transmettre ?

Gagnez du temps en utilisant le formulaire de contact.

**Nous contacter :**  
Pour faciliter le traitement de vos demandes, privilégiez l'utilisation des formulaires de votre espace client.

<sup>(2)</sup> selon les garanties prévues par votre contrat

<sup>(3)</sup> adhérent au réseau de tiers payant ACTIL